



MAIRIE DE SAULZAIS LE POTIER

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 FEVRIER 2026**

PROCES-VERBAL DE SÉANCE

Convocations envoyées le : 20 janvier 2026

Nombre de conseillers élus : 11

Nombre de conseillers en exercice : 11

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE 12 FÉVRIER A 18H30, le Conseil municipal de la Commune de Saulzais le Potier légalement convoqué s'est réuni dans la **salle de réunion de la Mairie, 2 Place du Marché** à Saulzais le Potier, sous la présidence de Monsieur CARDONEL Gérard, Maire.

Étaient présents : Mmes AUDOUSSET et MM ACCOLAS, CARDONEL, CHIROL, DAUMIN DELAGE, DOLLET, ESMOINGT, DURIS, NUYTTENS, STOCKER

Président de séance : Monsieur CARDONEL Gérard, Maire

Secrétaire de séance : Madame DURIS Béatrice

--

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU
11 DÉCEMBRE 2025**

Le conseil municipal à l'unanimité des conseillers ayant assisté à cette séance adopte le procès-verbal de la réunion du 11 décembre 2025.

11 pour.

DELIBERATION 2026-02-01 : Exonération de la taxe d'habitation des locaux meublés de tourisme situés en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune bénéficie d'un classement en zone de revitalisation rurale (ZRR).

L'exonération de la taxe d'habitation pour les meublés de tourisme et chambres d'hôtes est donc possible sur délibération du conseil municipal.

Il propose donc d'appliquer cet avantage fiscal sur la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la proposition de M. le Maire,
- **DÉCIDE** d'appliquer l'exonération de la taxe d'habitation pour les meublés de tourisme et les chambres d'hôtes.

11 pour

DELIBERATION 2026-02-02 : Travaux Eglise : révision du fonds de concours de la CDC Berry Grand Sud

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de la CDC Berry Grand Sud nous demandant le réajustement du fonds de concours pour nos travaux de réfection de l'Eglise.

En effet, selon le règlement intercommunal du fonds de concours, les dispositions inscrites à l'article L 5214-16 du CGCT stipule que le montant total du fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée par le bénéficiaire de ce fonds.

Il propose donc le plan de financement définitif suivant, suite au versement des indemnités d'assurance :

Montant HT des travaux : 20 441.48 €

Remboursement sinistre : 13 144.94 €

Fonds de concours CDC : 8 500.00 €

Autofinancement..... 8 796.54 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le plan de financement définitif proposé,
- **SOLLICITE** le fonds de concours de la CDC Berry Grand Sud à hauteur de 8 500.00 €

11 pour

DELIBERATION 2025-02-03 : Remboursement des factures d'énergie de la boulangerie

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les locaux de la boulangerie ont été mis à disposition gracieusement du 15 avril 2025 au 14 juillet 2025, le contrat de bail a débuté le 15 juillet 2026.

La commune ayant réglé les factures d'énergie jusqu'au mois de décembre 2025, Monsieur le Maire propose au conseil d'effectuer un titre de recettes pour le remboursement de ces factures selon le décompte suivant :

	LOGEMENT	BOULANGERIE
Mai		876,25 €
Juin	20,39 €	855,99 €
Juillet	40,42 €	889,82 €
août	43,64 €	560,49 €
septembre	49,28 €	795,86 €
octobre	51,20 €	664,12 €
novembre	68,61 €	710,09 €
décembre	56,12 €	267,37 €
TOTAL.....	329,66 €	5 619,99 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer un titre de recettes sur le BP 2026 auprès de la Trésorerie pour un montant total de 5 949.65 €.

QUESTIONS DIVERSES

- nettoyer le mur de l'école primaire
- suite nettoyage des trottoirs se renseigner sur la possibilité d'un anti mousse
- demande de produits pour les activités périscolaires et achat mini four
- répartition permanence des élections municipales du 15 mars 2026

Fin de la séance à 20H30

Le 17 février 2026



Le Maire

Gérard CARDONEL

La secrétaire de séance

Béatrice DURIS